

Séance ouverte à 18h00

Nombre de votants : 10

Absent non excusés : 2

NOMBRE DE PROCURATION : 2

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 février 2019

N°1 : MODIFICATION STATUTAIRE : EXTENSION DE COMPETENCE EN MATIERE DE POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE

N°2: CAPTAGE DE LARCHE

N°3: DEMANDE SUBVENTION 2019 GTA AMENAGEMENT INTERIEUR

N°4 : DEMANDE DE SUBVENTION 2019 MARQUAGE AU SOL D900 TRAVERSEE VILLAGE

N°5: FODAC 2019 RUE DE LA GENDARMERIE

N°6: TRANSPORTS SCOLAIRE 2013-2016

N°7 : FEADER cabane du PRAYER

a été approuvé à l'unanimité des votants

DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux délibérations pour la subvention du parc national du Mercantour sur l'affouage, et une sur le tarif de l'affouage

Projet délibération N°1 : Vote du compte de gestion 2018

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Barcelonnette à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2018 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

Projet délibération N°2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Receveur municipal,

Monsieur Le Maire présente les résultats du compte administratif 2018 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 491 259.22

RECETTES 587 080.74

SOIT UN EXCEDENT de 95 821 .52€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 212 051.34

RECETTES 129 038.01

SOIT UN DEFICIT de 83 013.33€

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de Monsieur Yves NICOLAS,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents à la séance, en l'absence de Mr Jean FERRON, MAIRE:

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2018

Projet délibération N°3 : Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean FERRON après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 1 299 237.68 €

Un déficit d'investissement de 77 247.24€

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

➤Déficit d'investissement 2018:77 247.24€ à la section investissement pour 77 247.24€ (compte D001)

➤Section d'investissement (1068) : 77 247.24€

➤Résultat reporté en fonctionnement (002) : 1 221 990.44

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Déficit d'investissement 2018:77 247.24€ à la section investissement pour 77 247.24€ (compte D001)

Section d'investissement (1068) : 77 247.24€

Projet délibération N°4 TRANSFERT DU RELAIS RADIO DE SIGURET SUR LE SOMMET DE LA TETE DE FER

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance,

La Commune est saisie d'une demande d'autorisation de transférer le relais radio situé sur la crête de la « Duyère » au sommet de la Tête de Fer

Ce relais radio ferait partie du réseau radio d'alerte de secours en montagne des AHP pour améliorer les liaisons parce qu'il existe des zones d'ombre dans les vallées des Sagnes, du Lauzanier, et de l'Oronaye.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des Membres présents à la séance accepte

Projet délibération N°5

Participation du Parc national du Mercantour aux frais d'affouage de la commune

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance, le projet de participation du Parc aux frais d'affouage de la commune. Pour le Parc, ce projet s'inscrit dans le cadre de l'opération de « Soutien de l'usage du bois-énergie en circuit-court au bénéfice des habitants ». Les dépenses d'affouage constituent un service que la Commune rend à ses habitants. La coupe de bois prévue en 2019 s'élève à 32 000 € HT pour 800M3 de bois coupé et débardé, pour ce projet, le Conseil Municipal envisage de

demander une subvention au Parc National du Mercantour selon le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel

- Parc national du Mercantour, sub. 2019 : 14 055 € 44 %
- Autofinancement de la commune : 17 945 € 56 %

Cet apport du Parc au financement de l'affouage sera réparti entre une part au bénéfice direct de la commune (le coût de revient de la coupe sera ainsi diminué pour le budget communal) et une part au bénéfice des habitants (la participation financière demandée aux habitants sera moindre sur toute la durée d'utilisation de cette coupe de bois).

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des Membres présents à la séance approuve

Projet délibération N°6 Tarif de lots d'affouage

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal présent à la séance, vue la précédente délibération prise, que le prix des lots d'affouages doivent être revus.

Après étude le prix pour l'affouage pour les 1000M3 à venir sera :

1^{er} lot de 5 tonnes 132.00€

2^{ème} lot de 5 Tonnes 220.00€

Pour les résidences secondaire 1 lot de 5 tonnes valable pour 2 années au prix de 132.00€

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des Membres présents à la séance approuve

Questions Diverses

- a) Contrat Employé(e) polyvalent, la personne embauchée pour le mois de février ayant apporté une entière satisfaction, il est proposé de lui faire un contrat pour la saison du 1^{er} Mai au 30 Septembre
- b) Le retour suite à l'enquête pour le cœur de village « Larche » devait avoir lieu ce soir le prestataire n'ayant pu intervenir aujourd'hui, le retour sur enquête est repoussé au 3 Avril à 10h00
- c) L'appartement école de la Mairie, va être vacant à compter du 1^{er} Mai.
Un employé communal est intéressé

Rien ne restant à l'ordre du jour, M le Maire déclare la séance close à 20h15